

SCP Jean CASIMIRO et Anne CASIMIRO
COMMISSAIRES DE JUSTICE ASSOCIÉS
15 cours Georges Clemenceau
33000 BORDEAUX

☎ 05.56.44.28.83

etude.casimiro@huissier-justice.fr

Fax : 05.56.79.39.82

N° d'Ordre : 22.14474

EXPEDITION

PROCES VERBAL DE CONSTAT

LE JEUDI TROIS NOVEMBRE
DEUX MILLE VINGT DEUX
à 09 heures 30.

A LA REQUETE DE :

L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC D'AMÉNAGEMENT (EPA) BORDEAUX
EURATLANTIQUE, ayant son siège 140 rue des Terres de Borde à BORDEAUX
(33000), représenté Madame Valérie Lasek, Directrice Générale nommée aux
termes d'un arrêté en date du 15 juillet 2021 de la Ministre déléguée auprès de la
Ministre de la transition écologique chargée du logement

Représentée par Madame RIGAL Camille, Chargée de mission communication
projets urbains

LAQUELLE M'EXPOSE :

- Qu'en application d'une délibération de son conseil d'administration en date du 17 Juin 2022, le requérant organise une concertation préalable, sur le territoire de la commune de Bègles, afin de recueillir l'avis du public sur la création d'une zone d'aménagement concertée Bègles Garonne ;
- Que cette concertation se déroule du 1er Octobre 2022 au 30 Septembre 2023 ;
- Que le requérant a fait procéder à l'affichage de l'avis de concertation préalable informant le public (affichage joint en annexe) ;
- Qu'elle me demande, pour la conservation d'une preuve et la préservation des droits et actions futurs du requérant de constater la réalité et la régularité de l'affichage.

Référence : 22.14474

DEFERANT A CETTE REQUISITION :

Je, Aurélie ATTIA, Commissaire de Justice, membre de la Société Civile Professionnelle CASIMIRO, Commissaires de Justice Associés demeurant 15 COURS GEORGES CLEMENCEAU à BORDEAUX (33), par l'un d'eux soussigné,

JE ME SUIS RENDUE CE JOUR :

Secteurs 'Bordet/Sembat' 'IBA' et 'Berges/Estacade'

33130 BEGLES

OÙ ÉTANT J'AI PROCÉDÉ AUX CONSTATATIONS SUIVANTES :

PLAN DE POSE DES PANNEAUX



1.



2.

VÉRIFICATIONS PRÉLIMINAIRES

Conformité du support

Conformément aux prescriptions de l'arrêté du 9 septembre 2021 fixant les caractéristiques de l'affichage de l'avis de concertation préalable mentionné à l'article R123-11 du code de l'environnement auquel renvoie l'article R121-19 du code de l'environnement, je constate que :

- L'affiche est bien réalisée sur un papier de format A4 (21x29,7cm)
- Elle comporte le titre « avis de concertation préalable » en caractères gras majuscules d'au moins 2 cm de hauteur.

Conformité des mentions

Conformément aux dispositions de l'article R121-19 du code de l'environnement, je constate que l'avis comporte bien les mentions suivantes :

- L'objet de la concertation ;
- La mention de la décision du maître d'ouvrage prescrivant l'organisation de cette concertation ;
- La durée et les modalités de la concertation
- L'adresse du site internet sur lequel est publié le dossier soumis à la concertation préalable.

Référence : 22.14474

CONSTATATIONS RELATIVES À L’AFFICHAGE SUR SITE

1-Rue Hippolyte Tandonnet- devant le tabac le Tandonnet

Là étant, j’ai procédé aux constatations suivantes :

Sur la clôture du tabac, je constate la présence de l’avis de concertation préalable.

L’avis est bien visible et lisible depuis la voie publique.



1.



2.

2-Angle des rue Hippolyte Tandonnet et Charles Doumercq

Là étant, j’ai procédé aux constatations suivantes :

Sur un poteau je constate la présence de l’avis de concertation préalable.

L’avis est bien visible et lisible depuis la voie publique



1.



2.

3-Angle des rues Marcel Sembat et Hippolyte Tandonnet

Là étant, j'ai procédé aux constatations suivantes :
 Sur un poteau, devant le numéro 117 de la rue Marcel Sembat, je constate la présence de l'avis de concertation préalable.
 L'avis est bien visible et lisible depuis la voie publique



1.



2.

4-Rue Yvonne et Robert Noutary - École Marcel Sembat

Là étant, j'ai procédé aux constatations suivantes :
Sur la clôture de l'école élémentaire Marcel Sembat, je constate la présence de l'avis de concertation préalable.
L'avis est bien visible et lisible depuis la voie publique



1.



2.

5- Angle de la rue Yvonne et Robert Noutary et avenue du Maréchal Leclerc

Là étant, j'ai procédé aux constatations suivantes :
Sur un poteau soutenant une plaque de rue, je constate la présence de l'avis de concertation préalable.
L'avis est bien visible et lisible depuis la voie publique



1.



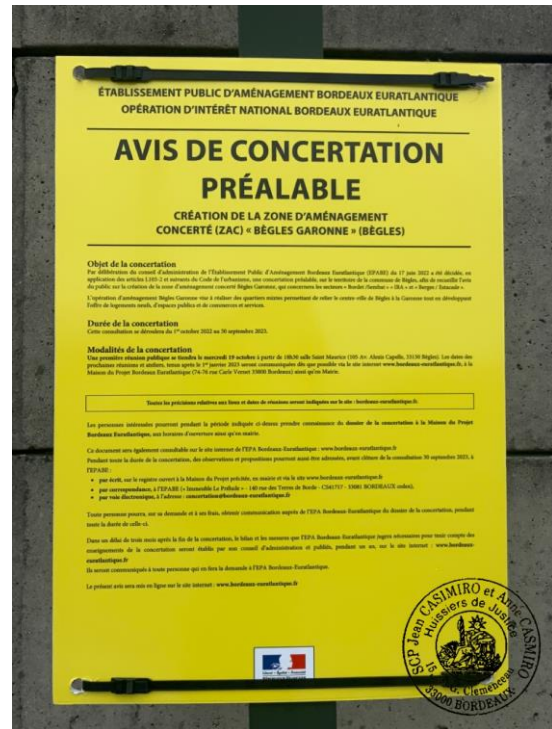
2.

6- Avenue du Maréchal Leclerc

Là étant, j'ai procédé aux constatations suivantes :
 Sur une plaque toponymique sur poteau, devant le mur d'enceinte de la papeterie de Bègles, je constate la présence de l'avis de concertation préalable.
 L'avis est bien visible et lisible depuis la voie publique



1.



2.

7- Rue Laudinat

Là étant, j'ai procédé aux constatations suivantes :
Sur un poteau de signalisation « sens unique », je constate la présence de l'avis de concertation préalable.
L'avis est bien visible et lisible depuis la voie publique



1.



2.

8- A l'angle de la rue Laudinat et de la Rue Marcel Cachin

Là étant, j'ai procédé aux constatations suivantes :
Sur une barrière de chantier, je constate la présence de l'avis de concertation préalable.
L'avis est bien visible et lisible depuis la voie publique



1.



2.

9- Rue Marcel Cachin

Là étant, j'ai procédé aux constatations suivantes :
 Sur la clôture de l'immeuble faisant l'angle avec la rue du Prêche, je constate la présence de l'avis de concertation préalable.
 L'avis est bien visible et lisible depuis la voie publique



1.



2.



3.



4.



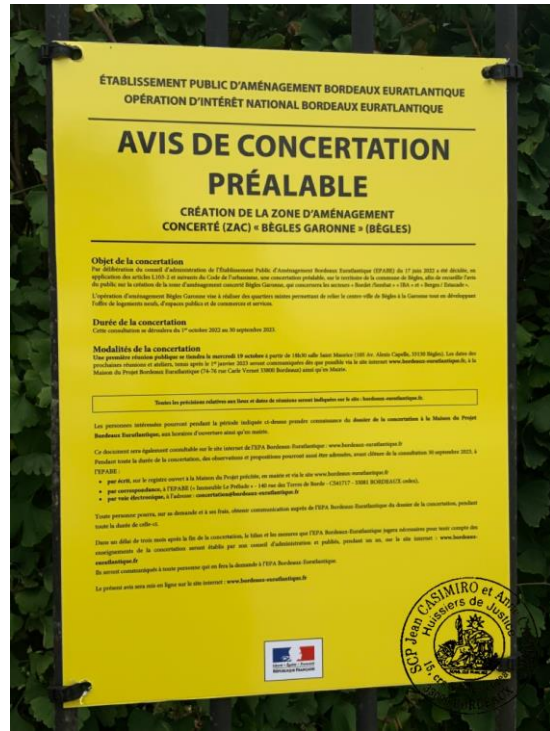
5.

10- Mairie de Bègles

Là étant, j'ai procédé aux constatations suivantes :
Sur la grille de la mairie, je constate la présence de l'avis de concertation préalable.
L'avis est bien visible et lisible depuis la voie publique



1.



2.

11- Rue des Quatre Castéra

Là étant, j'ai procédé aux constatations suivantes :
 Sur la clôture du château de Francs, en bordure de la voie verte Mancicidor, je constate la présence de l'avis de concertation préalable.
 L'avis est bien visible et lisible depuis la voie publique



1.



2.

Référence : 22.14474

12- Rue des Quatre Castéra - devant la société Linementa

Là étant, j'ai procédé aux constatations suivantes :
Sur un poteau, je constate la présence de l'avis de concertation préalable.
L'avis est bien visible et lisible depuis la voie publique



1.



2.

13- Rue de la Moulinatte - face au magasin RC PIÈCES AUTO

Là étant, j'ai procédé aux constatations suivantes :
Sur un poteau soutenant une plaque de rue, je constate la présence de l'avis de concertation préalable.
L'avis est bien visible et lisible depuis la voie publique



1.



2.

14- 91 Quai du Président Wilson

Là étant, j'ai procédé aux constatations suivantes :
 Sur la grille de la papeterie de Bègles, après l'entrée visiteur, je constate la présence de l'avis de concertation préalable.
 L'avis est bien visible et lisible depuis la voie publique



1.



2.

15- Quai du Président Wilson

Là étant, j'ai procédé aux constatations suivantes :
Sur le portail de l'entrée camion de la papeterie de Bègles, je constate la présence de l'avis de concertation préalable.
L'avis est bien visible et lisible depuis la voie publique



1.



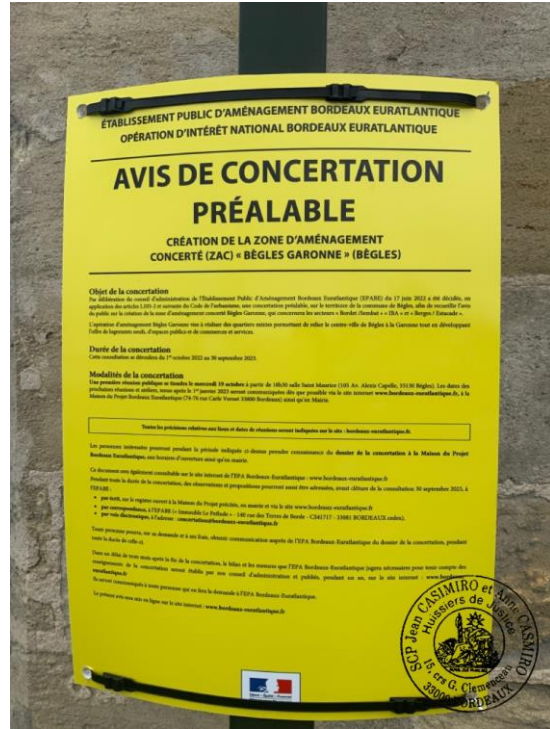
2.

16- A l'angle du Quai du Président Wilson et de la rue Marcel Sembat

Là étant, j'ai procédé aux constatations suivantes :
Sur un poteau de signalisation de rue, je constate la présence de l'avis de concertation préalable.
L'avis est bien visible et lisible depuis la voie publique



1.



2.

DE TOUT CE QUE DESSUS, J'AI DRESSE LE PRESENT PROCES-VERBAL DE CONSTAT POUR SERVIR ET VALOIR CE QUE DE DROIT.



Auréli ATTIA
Commissaire de Justice

Annexes

AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE

CRÉATION DE LA ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ (ZAC) « BÈGLES GARONNE » (BÈGLES)

Objet de la concertation

Par délibération du conseil d'administration de l'Établissement Public d'Aménagement Bordeaux Euratlantique (EPABE) du 17 juin 2022 a été décidée, en application des articles L103-2 et suivants du Code de l'urbanisme, une concertation préalable, sur le territoire de la commune de Bègles, afin de recueillir l'avis du public sur la création de la zone d'aménagement concerté Bègles Garonne, qui concernera les secteurs « Bordet /Sembat » « IBA » et « Berges / Estacade ».

L'opération d'aménagement Bègles Garonne vise à réaliser des quartiers mixtes permettant de relier le centre-ville de Bègles à la Garonne tout en développant l'offre de logements neufs, d'espaces publics et de commerces et services.

Durée de la concertation

Cette consultation se déroulera du 1^{er} octobre 2022 au 30 septembre 2023.

Modalités de la concertation

Une première réunion publique se tiendra le mercredi 19 octobre à partir de 18h30 salle Saint Maurice (105 Av. Alexis Capelle, 33130 Bègles). Les dates des prochaines réunions et ateliers, tenus après le 1^{er} janvier 2023 seront communiquées dès que possible via le site internet www.bordeaux-euratlantique.fr, à la Maison du Projet Bordeaux Euratlantique (74-76 rue Carle Vernet 33800 Bordeaux) ainsi qu'en Mairie.

Toutes les précisions relatives aux lieux et dates de réunions seront indiquées sur le site : bordeaux-euratlantique.fr.

Les personnes intéressées pourront pendant la période indiquée ci-dessus prendre connaissance du dossier de la concertation à la Maison du Projet Bordeaux Euratlantique, aux horaires d'ouverture ainsi qu'en mairie.

Ce document sera également consultable sur le site internet de l'EPA Bordeaux-Euratlantique : www.bordeaux-euratlantique.fr

Pendant toute la durée de la concertation, des observations et propositions pourront aussi être adressées, avant clôture de la consultation 30 septembre 2023, à l'EPABE :

- par écrit, sur le registre ouvert à la Maison du Projet précitée, en mairie et via le site www.bordeaux-euratlantique.fr
- par correspondance, à l'EPABE (« Immeuble Le Prélude » - 140 rue des Terres de Borde - CS41717 - 33081 BORDEAUX cedex),
- par voie électronique, à l'adresse : concertation@bordeaux-euratlantique.fr

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication auprès de l'EPA Bordeaux-Euratlantique du dossier de la concertation, pendant toute la durée de celle-ci.

Dans un délai de trois mois après la fin de la concertation, le bilan et les mesures que l'EPA Bordeaux-Euratlantique jugera nécessaires pour tenir compte des enseignements de la concertation seront établis par son conseil d'administration et publiés, pendant un an, sur le site internet : www.bordeaux-euratlantique.fr

Ils seront communiqués à toute personne qui en fera la demande à l'EPA Bordeaux-Euratlantique.

Le présent avis sera mis en ligne sur le site internet : www.bordeaux-euratlantique.fr

